

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 09 avril 2025

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

09-04-2025-14

Date de convocation le 03/04/2025
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Procurations : 2
Votants : 15

Le neuf avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

Etaient présents : Mmes, BAZIARD, DAUBAS, ETCHART, GRAUX, GUITTONNEAU et LOQUET ainsi que MM. CLAVÉ, CAMGRAND, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LAPÉTRE, LETARGUA et SALEFRANQUE

Secrétaire de séance élue : Mme GUITTONNEAU.

Avait donné pouvoir : M. HILLOOU pouvoir à M. LETARGUA

Mme CAZENAVE pouvoir à Mme ETCHART

OBJET : MODIFICATION NOMINATION D'UNE VOIE SUR MONT

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Il existe sur la Commune deux voies nommées "Impasse de la Geoule" : l'une située à Gouze et l'autre dans le village de Mont. Cette situation engendre des problèmes d'adressage et de distribution du courrier. Afin de simplifier le référencement de ces adresses, il est proposé au Conseil Municipal de renommer l'impasse Vallée de la Geoule à Gouze en impasse du bourg.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil municipal :

DE VALIDER les noms attribués à l'ensemble des voies privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits,

DE NOMMER l'impasse du bourg

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Jacques CLAVÉ



Mélanie GUITTONNEAU
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 064-216403964-20250418-009_04_2025_14-DE

